

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 mai 2023

mis en ligne le 25/05/2023

CM20230522-13

TRAVAUX

Réalisation de la tribune et des vestiaires du stade de Vongy - Autorisation de signer les avenants au marché de travaux de construction des vestiaires et de la tribune du Stade de Vongy

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 autorisant le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux des lots n° 1 et n° 4,

La construction de la tribune et des vestiaires du stade de Vongy est en cours de réalisation. Pour rappel, le Conseil Municipal, par délibération du 19 juillet 2021, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement composé des entreprises ATELIER 419 (69003 Lyon), MAPELLI Orlando SARL (74200 Thonon-les-Bains), CENA Ingénierie (73000 Chambéry), ARBORESCENCE (69003 Lyon) pour un montant de 320 381,27 € HT (384 457,52 € TTC).

Par délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 et suite à la Commission d'Appel d'Offres du 21 juillet 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés de travaux suivants pour un montant total de 2 942 121,07 € HT (3 530 545,28 € TTC) :

| Lots | Entreprises | Montants en euros HT |
|--|--|----------------------|
| 1. Terrassement, VRD, abords | COLAS FRANCE (75015 Paris) | 132 070,32 € |
| 2. Revêtements enrobés | EUROVIA ALPES (38130 Echirolles) | 26 560,80 € |
| 3. Espaces verts | ROGUET (74380 Bonne) | 8 686,70 € |
| 4. Gros œuvre | BACCHETTI ET FILS (74300 Thyez) | 941 500,00 € |
| 5. Charpente | LP CHARPENTE (74350 Allonzier-la-Caille) | 293 963,43 € |
| 6. Couv. polycarbonate de la toiture sur tribune | LP CHARPENTE (74350 Allonzier-la-Caille) | 168 756,00 € |
| 7. Zinguerie | LP CHARPENTE (74350 Allonzier-la-Caille) | 29 614,33 € |
| 8. Résine d'étanchéité sur tribune | SORREBA RHONE-ALPES (69120 Vaulx-en-Velin) | 131 811,48 € |
| 9. Menuiseries extérieures aluminium vitrées | NUOVALU (74200 Allinges) | 107 578,25 € |

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (arrivée à 19h10).

Absents excusés :

Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------------|---|------------------------|
| Mme Deborah VERDIER | à | M. Jean-Claude TERRIER |
| M. Mickaël BEAUJARD | à | M. Serge DELSANTE |
| M. Jean-Louis ESCOFFIER | à | Mme Astrid BAUD-ROCHE |

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

| | | |
|---|---|--------------|
| 10.Menuiseries intérieures | BRUNO VERGORI ET FILS (74200 Allinges) | 69 052,00 € |
| 11.Cloisons doublages | ENTREPRISE BONGLET (39000 Lons-le-Saunier) | 37 152,20 € |
| 12.Chapes, carrelages, faïences | BAGGIONI CARRELAGE (74200 Thonon) | 116 333,00 € |
| 13.Peinture intérieures et extérieures | GEORGES PLANTAZ (74200 Thonon) | 40 211,00 € |
| 14.Isolation projetée sous plancher béton | AGI (69740 Genas) | 19 766,75 € |
| 15.Faux-plafonds | ALBERT ET RATTIN (73190 St-Baldoph) | 33 883,18 € |
| 16.Serrurerie | VILLEGAS METALLERIE (74200 Margencel) | 161 000,00 € |
| 17.Assises de tribune | EQUIP EVENT (74600 Quintal) | 18 944,28 € |
| 18.Ascenseur | NSA (86280 St-Benoît) | 21 300,00 € |
| 19.Electricité courants faibles | SPIE INDUSTRIE (69320 Feyzin) | 141 652,05 € |
| 20.Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation | Groupement d'entreprises AQUATAIR (74140 Sciez) / VENTIMECA CHABLAIS | 442 285,30 € |

Par délibération du 30 janvier 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les deux avenants suivants :

- avenant n° 1 au lot n° 1 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 10 625,50 € HT, soit +8,05 %
- avenant n° 1 au lot n° 4 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 10 053,39 € HT, soit +1,07 %.

Concernant le lot n° 1, suite à la demande de l'entreprise Orange et afin de garantir le bon déroulement des travaux de tirage de câble de fibre pour alimenter la fibre jusqu'au local informatique, la pose d'une chambre intermédiaire entre la dernière chambre située devant le local informatique et la chambre précédente (située à environ 120 mètres en amont) est nécessaire. Le montant de ces travaux se chiffre à 1 312,66 € hors taxes.

Les deux avenants au lot n° 1 doivent donc entraîner une augmentation totale du montant de ce lot de 9,04 %.

Concernant le lot n° 2, il a été nécessaire de poser un caniveau béton central entre la tribune et la piste d'athlétisme afin de garantir le bon écoulement des eaux et éviter de multiples formes de pentes inesthétiques (plus-value de 9 494,00 € hors taxes). Ce choix implique également le remplacement du béton désactivé par de l'enrobé (moins-value de 7 240,09 € hors taxes).

L'avenant au lot n° 2 doit donc générer une augmentation totale du montant de ce lot de 2 253,91 € hors taxes soit 8.49 %.

Concernant le lot n° 4, des adaptations ont dû être réalisées en vue de l'homologation du projet aux normes sportives des fédérations : initialement prévu par l'extérieur, il a été finalement demandé que l'accès au local antidopage se fasse par l'intérieur du bâtiment côté couloir, ce qui a entraîné le sciage d'un mur béton. Le montant de ces travaux supplémentaires se chiffre à 2 478,00 € hors taxes.

Les deux avenants au lot n° 4 doivent donc conduire à une augmentation totale du montant de ce lot de 1,33 %.

Concernant le lot n° 16, des adaptations ont été demandées par la Commune (mise en place d'un portillon pour sécuriser le local des arbitres) et par le bureau de contrôle (accès supplémentaire par une porte métallique). Le montant de ces travaux supplémentaires se chiffre à 4 000,00 € hors taxes.

L'avenant au lot n° 16 entraîne donc une augmentation totale du montant de ce lot de 2,48 %.

Concernant le lot n° 19, des adaptations ont été demandées par la Commune (sonorisation du stade) et par le bureau de contrôle (circuit d'éclairage, prises électriques, adaptation de l'armoire d'alimentation électrique générale). Le montant de ces travaux supplémentaires se chiffre à 26 278,84 € hors taxes.

Les deux avenants (un premier avenant actant le transfert de la société a été conclu précédemment, sans incidence financière) au lot n° 19 entraînent donc une augmentation du montant total de ce lot de 18,55 %.

Par conséquent, le bilan de l'opération s'établirait désormais comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Frais de maîtrise d'ouvrage dont : | 56 900,00 € |
| <i>diagnostics préalables</i> | <i>15 000,00 €</i> |
| <i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i> | <i>3 700,00 €</i> |
| <i>Frais du contrôleur technique</i> | <i>9 200,00 €</i> |
| <i>Primes des candidats non lauréats au concours de maître d'œuvre</i> | <i>20 000,00 €</i> |
| <i>Autres frais de concours (dont le défraiement des membres du jury)</i> | <i>4 000,00 €</i> |
| <i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i> | <i>5 000,00 €</i> |
| Honoraires du maître d'œuvre Mission de base + EXE+OPC | 320 381,27 € |
| Travaux de construction des vestiaires et de la tribune & traitement des abords | 2 999 123,37 € |
| Mobilier (prévisionnel) | 50 000,00 € |
| Total HT (modifié): | 3 426 404,64 € |
| TVA 20% | 685 280,93 € |
| Total TTC (modifié) | 4 111 685,57€ |

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

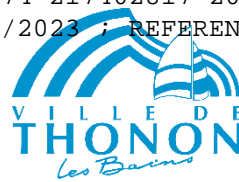

Le Maire,

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,


Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 2022-411 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DE LA TRIBUNE DU STADE DE VONGY
LOT N° 1 : TERRASSEMENT, VRD, ABORDS**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023, d'une part,

ET :

ENTREPRISE COLAS

Représentée par Guillaume BOUCHET, Chef d'agence,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Modification de la consistance des travaux

Suite à la demande d'Orange et afin de garantir le bon déroulement des travaux de tirage de câble de fibre pour alimenter la fibre jusqu'au local informatique, la pose d'une chambre intermédiaire entre la dernière chambre située devant local informatique et la chambre précédente (située à environ 120 mètres en amont) est nécessaire.

Ceci a donc entraîné donc des travaux supplémentaires qui ont fait l'objet d'un ordre de service réceptionné par le titulaire en date du 30 mars 2023, conformément à l'article 13.4 du CCAG-Travaux.

Les travaux supplémentaires sont les suivants :

| FTM | Art. du DPGF | Description | Qté prévue | Qté réalisée | Prix Unitaire | Montant à ajouter |
|--|--------------|-----------------------------------|------------|--------------|---------------|-------------------|
| 03 | | TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES | | | | |
| | | Fourniture et pose chambre FT L1T | 1 | 1U | 1 312,66 € | 1 312,66 € |
| Montant total à ajouter en €uros HT | | | | | | 1 312,66 € |

Les prix du marché sont fermes.

- Montant initial du marché : 132 070,32 €uros HT.
- Montant de l'avenant n° 1 (pour rappel) : 10 625,50 €uros HT.
Montant du marché suite à l'avenant n° 1 (*pour rappel*) : 142 695,82 € HT, soit 171 234,98 € TTC.
Soit une augmentation (*pour rappel*) de 8,05 %.
- Montant de l'avenant n° 2 : 1 312,66 € HT.
Montant du nouveau marché : 144 008,48 € HT soit 172 810,18 € TTC.
Soit une augmentation, après les deux avenants, de 9,04 %.

ARTICLE 2 : Divers

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Pour la Commune

Christophe ARMINJON
Maire de Thonon-les-Bains

Pour l'entreprise

Guillaume BOUCHET
Chef d'agence



**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2022-42 RELATIF AUX TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DE LA TRIBUNE DU STADE DE VONGY
LOT N° 2 : REVÊTEMENT, ENROBÉ**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023, d'une part,

ET :

L'ENTREPRISE EUROVIA ALPES

Représentée par Monsieur Erwann COTTIN, Chef d'agence, située 80 route des Ecoles (74300 - Poisy), n° de SIRET 433 888 674 00044, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Modification de la consistance des travaux

La fourniture et la pose d'un caniveau béton central entre la tribune et la piste d'athlétisme s'est avérée nécessaire pour garantir le bon écoulement des eaux et éviter de multiples formes de pentes inesthétiques.

Ces modifications ont entraîné des travaux supplémentaires qui ont fait l'objet d'un ordre de service réceptionné par le titulaire, conformément à l'article 13.4 du CCAG-Travaux.

| FTM | Description | Qté prévue | Qté réalisée | Prix Unitaire | Montant à ajouter |
|--|---|------------|--------------|---------------|-------------------|
| 01 | TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES | | | | |
| | Fourniture et pose de caniveaux béton CC1 | 1 | 1U | 9 494,00 € | 9 494,00 € |
| Montant total à ajouter en euros HT | | | | | 9 494,00 € |

Ce prix est ferme.

Ceci entraîne la suppression des prestations suivantes :

| FTM | Description | Qté prévue | Qté réalisée | Prix Unitaire | Montant à déduire |
|--|---|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|
| 01 | TRAVAUX EN MOINS-VALUE | | | | |
| | Remplacement du béton désactivé par de l'enrobé | 143m ² | 143m ² | 7 240,09 € | 7 240,09 € |
| Montant total à déduire en euros HT | | | | | 7 240,09 € |

- Montant initial du marché : 26 560,80 euros HT
- Montant de l'avenant : 2 253,91 € HT
- Nouveau montant du marché : 28 814,71 € HT, soit 34 577,66 € TTC, soit une augmentation de 8,49 %

ARTICLE 2 : Divers

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Pour la Commune

Christophe ARMINJON
Maire de Thonon-les-Bains

Pour l'entreprise

Erwann COTTIN
Chef d'agence



**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 2022-44 1 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DE LA TRIBUNE DU STADE DE VONGY
LOT N° 4 : GROS ŒUVRE**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023, d'une part,

ET :

L'ENTREPRISE BACCHETTI & Fils

Représentée par Monsieur Olivier AUBERT, Gérant, située 228 chemin du Canal (74300 - Thyez), n° de SIRET 320 400 781 00029, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Modification de la consistance des travaux

Des adaptations ont dû être réalisées en vue de l'homologation du projet.

Initialement prévu par l'extérieur, il a été demandé que l'accès au local antidopage se fasse par l'intérieur du bâtiment côté couloir, ce qui a entraîné le sciage d'un mur béton.

Ces travaux supplémentaires font l'objet du présent avenant.

Ils ont fait l'objet d'un ordre de service réceptionné par le titulaire, conformément à l'article 13.4 du CCAG-Travaux.

| FTM | Description | Qté prévue | Qté réalisée | Prix Unitaire | Montant à ajouter |
|--|--------------------------------|------------|--------------|---------------|-------------------|
| | TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES | | | | |
| | Sciage d'un mur | 1 | 1U | 2 478,00 | 2 478,00 € |
| Montant total à ajouter en €uros HT | | | | | 2 478,00 € |

Ce prix est ferme.

- Montant initial du marché : 941 500,00 euros HT.
- Montant de l'avenant n° 1 (*pour rappel*) : 10 053,39 euros HT.
- Montant du marché suite à l'avenant n° 1 (*pour rappel*) : 951 553,39 € HT, soit 1 141 864,07 € TTC, soit une augmentation de 1,07 %.
- Montant de l'avenant n° 2 : 2 478,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 954 031,39 € HT soit 1 144 837,67 € TTC, soit une augmentation, après les deux avenants, de 1,33 %.

ARTICLE 2 : Divers

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Pour la Commune

Christophe ARMINJON
Maire de Thonon-les-Bains

Pour l'entreprise

Olivier AUBERT
Gérant de l'entreprise



**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2022-56 1 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DE LA TRIBUNE DU STADE DE VONGY
LOT N° 16 : SERRURERIE**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023, d'une part,

ET :

L'ENTREPRISE VILLEGAS METALLERIE

Représentée par Monsieur Yves VILLEGAS, Gérant, située 72 route du Crêt Gojon (74200 - Margencel), n° de SIRET 791 244 619 00015, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Modification de la consistance des travaux

Les adaptations suivantes ont été demandées afin de :

1. Disposer d'un second accès indépendant (en plus de la porte à enroulement du local Service des Sports prévue initialement) à la demande du bureau de contrôle ;
2. Sécuriser l'accès au local des arbitres par un portillon (demande de la Commune).

Ces travaux font l'objet du présent avenant.

Ils ont fait l'objet d'un ordre de service réceptionné par le titulaire, conformément à l'article 13.4 du CCAG-Travaux.

| FTM | Description | Qté prévue | Qté réalisée | Prix Unitaire | Montant à ajouter |
|--|---|------------|--------------|---------------|-------------------|
| 01 | TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES | | | | |
| | Fourniture et pose d'un portillon métallique à barreaudage | 1 | 1U | 2 420,00 € | 2 420,00 € |
| | Fourniture et pose d'une porte métallique non prévue initialement | 1 | 1U | 1 580,00 € | 1 580,00 € |
| Montant total à ajouter en Euros HT | | | | | 4 000,00 € |

Ces prix sont fermes.

- Montant initial du marché : 161 000,00 euros HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 4 000,00 euros HT
- Nouveau montant du marché suite à l'avenant n° 1 : 165 000,00 € HT, soit 198 000,00 € TTC, soit une augmentation de 2,48 %.

ARTICLE 2 : Divers

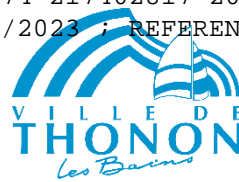
Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Pour la Commune

Christophe ARMINJON
Maire de Thonon-les-Bains

Pour l'entreprise

Yves VILLEGAS
Gérant de l'entreprise



**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 2022-59 1 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DE LA TRIBUNE DU STADE DE VONGY
LOT N° 19 : ÉLECTRICITÉ -COURANTS FAIBLES-**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023, d'une part,

ET :

L'ENTREPRISE SPIE INDUSTRIE

Représentée par Monsieur Sébastien GIROUD, Chef d'agence, située Pont de Dranse - Amphion-Publier (74200 – Thonon-les-Bains), n° de SIRET 440 055 861 0189, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Modification de la consistance des travaux

Besoins électriques et éclairage de sécurité gradins

Suite aux retours des pompiers et du bureau de contrôle le 3 février 2023 : il s'avère nécessaire de procéder à des adaptations sur les équipements électriques (Club house, TGBT), d'adapter le circuit d'éclairage de sécurité (R+1 et charpente). Suite à la réunion avec le service informatique, il est décidé d'ajouter des prises électriques supplémentaires dans différents locaux et sur la charpente pour l'installation d'une caméra vidéo non prévu initialement.

Travaux Alimentation générale Basse Tension

Suite au retour du bureau de contrôle le 3 février 2023 concernant des disjoncteurs supplémentaires, l'entreprise a dû mettre à jour le dossier d'études, reprendre les calculs et adapter l'armoire d'alimentation électrique générale prévue initialement (2 nouveaux disjoncteurs et leur alimentation).

Sonorisation du stade

A la demande du Service des Sports et afin de garantir une utilisation évolutive et modulable sur des zones distinctes, il a été décidé d'adapter l'installation de sonorisation initiale prévue : possibilité de mettre la sonorisation en différents points de la tribune et sur différents canaux.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Ces travaux ont fait l'objet d'un ordre de service réceptionné par le titulaire, conformément à l'article 13.4 du CCAG-Travaux.

Les prix sont **fermes**.

| FTM | Description | Qté prévue | Qté réalisée | Prix Unitaire | Montant à ajouter |
|--|--|--------------------|--------------|---------------|-------------------|
| 01 | TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES | | | | |
| | Besoins électriques et éclairage de sécurité gradins | 1 | 1U | 8 448,95 € | 8 448,95 € |
| | Travaux d'alimentation général basse tension | 1 | 1U | 12 210,06 € | 12 210,06 € |
| | Sonorisation du stade | 1 | 1U | 5 619,83 € | 5 619,83 € |
| Montant total à ajouter en €uros HT | | 26 278,84 € | | | |

- Montant initial du marché : 141 652,05 euros HT.
- Montant de l'avenant n° 1 : 26 278,84 euros HT.
- Nouveau montant du marché suite à l'avenant n° 1 : 167 930,89 € HT, soit 201 517,07 € TTC, soit une augmentation de 18,55 %.

ARTICLE 2 : Divers

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Pour la Commune

Christophe ARMINJON
Maire de Thonon-les-Bains

Pour l'entreprise

Sébastien GIROUD
Chef d'agence